

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/11

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation :

1er avril 2011

Nombre de membres

composant l'Assemblée : **23**

Nombre de membres

en exercice : **23**

Nombre de membres

présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :

Marie-Jeanne DEFRANCHI

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS

MM., BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoint au Maire*,

MM. ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. ZONZA

à

M. BONARDI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. ALESANDRI, BASTELICA, BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE
L'EXERCICE 2010 ETABLI PAR
MONSIEUR JACQUES BONINI, RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sur exposé de Monsieur François DOMINICI, adjoint délégué aux finances,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le budget primitif de l'exercice 2010,

Considérant, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

Considérant, l'exécution du budget de l'exercice 2010 dans ses différentes sections budgétaires,

Considérant, la comptabilité des valeurs inactives.

Après, réunion de la commission des finances et du bureau des adjoints, le 30 mars 2011,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECLARE

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**